



ARRÊTÉ N°2/2026

Portant nomination des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Le Président du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L. 1413-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2026-04-02 décidant la création et fixant les modalités de composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Vu les résultats du vote du Comité Syndical du 5 octobre 2026 désignant les membres du collège des élus ;

Vu les propositions de désignation transmises par les associations sollicitées « AFOC 73 » et QuechoisirEnsemble 73 » ;

ARRÊTE :

Article 1 : La composition nominative de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry est fixée comme suit pour la durée du mandat :

PRÉSIDENCE

Président de droit : M. Gilbert GUIGUE, Président du SMAC

ÉLUS DU SYNDICAT MIXTE

Membres titulaires :

M. Jimmy BAABAA Vice-président du SMAC

Membres suppléants :

M. François MOIROUD suppléant de M. Gilbert GUIGUE, 3^{ème} membre du bureau du SMAC

M. Damien REGAIRAZ suppléant de M. Jimmy BAABAA, membre titulaire du SMAC

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS

Membres titulaires :

M. Pierre TISSERAND (AFOC 73)

M. Claude GOTTARDI (QuechoisirEnsemble 73)

Accusé de réception en préfecture
073-200021384-20261006-N22026-AI
Date de télétransmission : 06/10/2026
Date de réception préfecture : 06/10/2026

Membres suppléants :

M. François PERNET (AFOC 73)

Mme Elisabeth GROSPERRIN (QuechoisirEnsemble 73)

Article 2 : Le service administratif du SMAC est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacun des membres désignés et publié au recueil des actes administratifs du syndicat et sur le site internet.

Fait à Chambéry le 02 octobre 2026

Le Président du SMAC

Gilbert GUIGUE

